

Groupe AON...une mutuelle ? Non ! Un courtier en assurance d'un groupe américain.....

Les Traminots sont dans la pire situation possible en ce qui concerne leur complémentaire santé. Ils se retrouvent avec une fausse mutuelle aux mains d'un courtier en assurance, représentant d'une multinationale américaine AON.

AON aurait un accord de gestion avec la Mutuelle Générale mais les administrateurs locaux de la Mutuelle Générale interrogés sur ce partenariat sont restés dubitatifs.....

AON dont le but est de gagner de l'argent et donc de faire des profits n'est pas, pour la Cgt, le meilleur choix pour gérer la protection santé des Traminots.

AON pour rémunérer son service prélèverait globalement aux alentours de 3% des cotisations versées...Qu'en est-il sur le contrat Tisséo ?

La différence fondamentale qui existe entre les vraies mutuelles et les sociétés commerciales comme AON c'est que les mutuelles sont des sociétés de personnes qui n'ont pas vocation à rechercher les profits.

Bien évidemment ces sociétés commerciales ne se distinguent pas par des tarifs supérieurs aux vraies mutuelles. Au premier abord elles semblent fournir des prestations identiques, juste au premier abord.

Leur recherche de profits s'exerce avant tout en réduisant au maximum les frais de fonctionnement, c'est-à-dire le nombre de salarié au service des cotisants.

Le 19 mars 2007 AON France annonçait lors de son Comité d'Entreprise qu'au total 150 postes seraient touchés dans un plan de restructuration comprenant soit des licenciements soit des transferts en Roumanie.

D'après les syndicats d'AON, ces suppressions de postes se feront principalement dans les effectifs du centre de gestion d'Angoulême. Mesure incompréhensible au vue des 30 millions d'euros de bénéfice net réalisé par AON en 2006.

Dans sa recherche aveugle de profits, AON, comme toutes les entreprises privées se moque bien de savoir si les Traminots sont satisfaits du service rendu où si les Traminots trouvent facilement un interlocuteur disponible pour répondre à leur problème.

A la lecture de ces informations, les Traminots comprennent mieux pourquoi ils rencontrent des difficultés à obtenir leur carte, pourquoi les professionnels de santé, laboratoires, opticiens ... refusent d'accepter le tiers payant venant d'AON.

La Cgt a bien tenté de faire entendre aux organisations syndicales Sud Solidaires, Force Ouvrière, CFTC et CFDT le danger à choisir AON.

La complémentaire santé des Traminots ne peut se choisir qu'à partir de simples critères de prix qui ne suffisent pas pour garantir une bonne complémentaire santé et de bonnes prestations.

Nous ne pouvons nous conduire en simple consommateur lorsqu'il s'agit de notre santé.

Nous devons affirmer notre volonté de conserver un système solidaire en dehors de toute recherche de profits, à partir des vraies mutuelles qui portent comme principes : la solidarité, la responsabilité, la démocratie et la liberté

La Cgt demande à la direction de prendre ses responsabilités pour que les Traminots et leurs familles puissent continuer à se soigner.

Le tiers payant Alméry / AON n'est pas accepté, la direction doit faire les avances.

Que c'est-il passé pour que l'on se retrouve avec un courtier en assurance à la place d'une Mutuelle ?

Nos camarades de Sud Solidaires ont publié un certain nombre d'informations de mars 2006 à octobre 2006 laissant à penser qu'ils maîtrisaient parfaitement le dossier « protection sociale-mutuelle »... Mais avaient-ils bien préparé leur dossier avant de revendiquer avec insistance le changement de mutuelle.

Voici en résumé ce qu'ils ont écrit :

Le 16 mars 2006 lors des dernières élections, ils annoncent vouloir changer de « mutuelle »..... Ils écrivent sur un tract avoir trouvé une **meilleure mutuelle que la « SMAPRI »**.

Lors du CE du 19 mai 2006 ils demandent officiellement la relance d'un appel d'offre sur la mutuelle, plus tard ils indiquent avoir rédigé un cahier des charges.

Le 16 juin 2006 sur le tract n° 182 nos camarades de Sud Solidaires écrivent :
« Le syndicat Sud vient une nouvelle fois de relancer l'appel d'offre de la mutuelle et nous allons présenter notre candidat..... »

Le 2 octobre 2006 sur le tract n°190 nos camarades de Sud Solidaires écrivent :
« Suite à la future dénonciation du contrat mutuelle dont Sud est à l'origine, notre action et notre acharnement pour avoir une meilleure couverture sociale a fini par payer. »

Pendant tous ces mois nos camarades des Sud Solidaires ne nous ont jamais donné le nom de leur candidat.....Nous n'avons jamais eu non plus connaissance de leur cahier des charges.

Nos camarades de Sud Solidaires déclarent, lors du Comité d'Entreprise du 22 septembre 2006, vouloir exclure la Cgt de la Commission mutuelle.

Voilà une attitude plutôt déloyale envers la Cgt qui n'a de cesse de tendre la main pour construire l'unité ?

La Cgt s'est exprimée sur la question de la mutuelle dans son journal n°34 du mois d'août en écrivant :

« Tenter de faire croire aux Traminots qu'un appel d'offre suffirait pour trouver la perle rare, la « mutuelle extraordinaire » qui rembourserait tout.....serait bien prétentieux et serait surtout un gros mensonge !

On ne doit pas jouer avec la complémentaire santé des Traminots, la plus grande prudence est

nécessaire pour éviter les erreurs. »

Le 22 septembre 2006 la Cgt intervenait en CE exprimant son inquiétude en raison du manque d'informations sur le cahier des charges rédigé par la direction...

Le 17 novembre 2006, lors du Comité d'Entreprise (voir procès verbal) la Cgt intervient pour s'inquiéter de l'absence totale d'informations des élus sur le cahier des charges de la mutuelle.

La direction indique alors que c'est elle qui dirige cet appel d'offre, en rédige le contenu, la Commission mutuelle n'exprimant en fait que des souhaits. **La direction précise également qu'aucune présentation du cahier des charges n'est prévue pour les élus du CE.**

Les organisations syndicales ont accepté de voter à partir des propositions patronales, **seule la Cgt avait analysé le danger et a refusé de voter pour AON.**

Nos camarades de Sud Solidaires ont eux aussi accepté de voter à partir des propositions patronales, cela nous a fortement surpris. Où est passé leur candidat ? ?

Pendant des mois Sud Solidaires parle de la de mutuelle, mais au final l'organisation majoritaire vote le choix patronal.... ?

Que doivent comprendre les Traminots d'une telle attitude, pourquoi l'organisation majoritaire n'a pas donné le nom de son candidat et pourquoi leur cahier des charges n'a jamais été publié....

Tous les élus, toutes les organisations syndicales doivent prendre la dimension du problème, la complémentaire santé des Traminots est en danger.

Pour la Cgt le dossier mutuelle n'est pas clos, la direction ne peut pas avoir le dernier mot, le rapport de force la volonté unanime des Traminots peut encore changer la donne !

Il faut rapidement exiger une vraie Mutuelle !

Le Comité d'Entreprise totalement absent du dossier mutuelle !

Le dossier mutuelle est révélateur des disfonctionnements graves du Comité d'Entreprise.

En effet les élus de l'organisation Sud Solidaires majoritaire au Comité d'Entreprise ont baclé le dossier mutuelle.

Le 19 mai 2006, le Secrétaire du Comité d'Entreprise demande officiellement qu'un appel d'offre soit lancé pour le remplacement de la complémentaire santé.

Le 20 juin 2006 la Commission mutuelle a été informé par la direction qu'un expert sera nommé, par la direction, pour « évaluer les besoins des Traminots ».....

Sous couvert d'appel d'offre la direction maîtrise seule la recherche d'une mutuelle. La Commission mutuelle ne s'est prononcée qu'à partir des propositions patronales, a

aucun moment elle n'a eu un contrôle sur les choses.

Pour la Cgt sur le dossier mutuelle le Comité d'Entreprise avait le devoir d'intervenir, le devoir de prendre toutes ses responsabilités pour empêcher les dérives.

L'organisation majoritaire au CE, Sud Solidaires, a annoncé en 2006 avoir un candidat à proposer..... !

Le candidat de Sud Solidaires a-t-il participé à l'appel d'offre, si oui, quel est son nom ?

Nous regrettons que le Secrétaire du Comité d'Entreprise ne se soit pas imposé face à la direction pour vérifier si le fameux « appel d'offre » était correctement rendu public ?

Nous déplorons que le Secrétaire du Comité d'Entreprise n'ait jamais consulté ni les organisations syndicales ni les Traminots sur leurs attentes ou leurs

interrogations...il s'est contenté de laisser faire la direction !

Nous regrettons que le Secrétaire du Comité d'Entreprise n'ait pas choisit d'auditionner des candidats, cela aurait pesé dans le choix de la direction, elle aurait eu moins de liberté !

S'informer et informer les élus sur les dossiers épineux est à notre avis le travail du Secrétaire du Comité d'Entreprise...

Alors bien sûr, il peu nous répondre : Mais pourquoi la Cgt n'à pas fait tout cela ? Tout simplement parce qu'elle ne conduit pas les affaires du Comité d'Entreprise... Lorsque l'on revendique la place d'organisation majoritaire choisie par les Traminots, cela donne des devoirs.... !

La Cgt a bien essayé d'alerter sur le choix d'AON, mais une fois de plus les organisations ont choisi d'accompagner les décisions du parton.

Les organisations syndicales n'ont pas pris la mesure de l'enjeu... !

Le vote des organisations syndicales en faveur du groupe AON est malheureusement révélateur de la méconnaissance des dossiers.

Il est inconcevable de voir des syndicats laisser une direction d'entreprise choisir à la place des Traminots une complémentaire santé.

En effet, les organisations syndicales ont accepté le groupe AON sur seulement la publication d'une liste de candidats sans rien vérifier...

Seule la Cgt a pris position contre le groupe AON en expliquant ne pas avoir suffisamment de recul et d'informations sur ce groupe.

Elle a indiqué que pour elle il y avait danger à se lancer dans l'inconnu, et qu'il valait mieux tenir que courir !

Pour la Cgt une complémentaire santé se choisi sur beaucoup plus de critères que de simples tarifs.

Le mouvement mutualiste s'engage dans la défense d'une Santé publique solidaire, il

revendique la reprise en main de la Sécurité sociale par les salariés.

Le mouvement mutualiste est indépendant des grands groupes capitalistes, il ne travaille pas pour rechercher des profits.

Les organisations syndicales de Tisséo ne prennent pas en compte ces éléments fondateurs de l'indépendance du mouvement mutualiste, elles ne jouent pas leur rôle de défenseur des salariés.

Confondre le mouvement mutualiste avec un grand groupe d'assurance est révélateur d'un manque évident d'identité syndicale....

Pour qu'elle raison les Mutuelles de la Fédération de la Mutualité Française où celles de la Fédération des Mutuelles de France n'ont pas répondu à cet appel d'offre ? ?

La Cgt aimerait bien avoir une réponse à sa question ?

Chronologie des écrits sur le dossier mutuelle

Le 16 mars 2006 dans un tract spécial élections du Comité d'Entreprise, nos camarades de Sud Solidaire annonçaient en page 4 : «*Nous avons proposés à la direction, par le biais de la commission mutuelle du Comité d'Entreprise, une mutuelle plus compétitive.....qui dispose de meilleurs remboursements sur les dents, les lunettes, etc... ».*

Lors du Comité d'Entreprise du 19 mai 2006, Mr Gros Didier secrétaire du CE indique : « *Le syndicat SUD a demandé une réunion de la commission mutuelle en vue de relancer un appel d'offre, avec cahier des charges, car de nombreux salariés sont mécontents des prestations. »*

Lors de son intervention, notre camarade ne parle pas de leur mutuelle plus compétitive.....

2 juin 2006 dans le tract n°181 nos camarades de Sud écrivent : « *Le syndicat Sud vient de saisir la direction de l'entreprise afin de relancer l'appel d'offres sur la mutuelle entreprise? Nos recherches nous ont permis de trouver des mutuelles avec des meilleurs couvertures et à un meilleur prix plus intéressant.....*

16 juin 2006 tract n° 182 nos camarades écrivent toujours : « *Le syndicat Sud vient une nouvelle fois de relancer l'appel d'offre de la mutuelle et nous allons présenté notre candidat.....* » entre autres affirmations nos camarades indiquent que les Traminots payent pour les cadres.

Cela s'avèrera complètement faux puisque lors du CE du 30 juin 2006 la direction a démenti expliquant que les contrats des cadres et des salariés sont totalement différents. Un cadre paye

une autre cotisation pour la prévoyance cadre et que cela n'a rien à voir avec la cotisations générale des salariés.

Nos camarades de Sud n'ont pas protestés.

3 juillet 2006, dans le tract n° 183 nos camarades de Sud indiquent qu'ils construisent un cahier des charges qu'ils remettrons à la commission mutuelle.

Les élus CGT confirment qu'aucun cahier des charges ne leur a été remis par le syndicat Sud en commission mutuelle ou en CE.

Le 22 septembre 2006 lors du Comité d'Entreprise la CGT s'est inquiété de pas avoir d'informations claires sur le contenu du cahier des charges.

La seule préoccupation de nos camarades de Sud, lors de ce Comité d'Entreprise du 22 septembre, a été d'écarté la CGT de la Commission Mutuelle.

Le 2 octobre 2006 sur le tract n°190 nos camarades de Sud écrivent : « *Suite à la future dénonciation du contrat mutuelle dont Sud est à l'origine, notre action et notre acharnement pour avoir une meilleure couverture sociale a fini par payer. Ils se félicitent de la tenue d'une réunion très constructive le 29 septembre 2006 sur la question de la mutuelle qui prépare un avenir radieux pour les traminots.*

Le 17 novembre 2006, lors du CE (voir procès verbal) la Cgt intervient pour s'inquiéter de l'absence totale d'informations des élus du CE sur le cahier des charges de la mutuelle. La direction indique que c'est elle seule qui dirige cet appel d'offre, en rédige le contenu, la commission mutuelle n'exprimant en fait que des souhaits, la direction précise qu'aucune présentation n'est prévue aux élus du CE.

La CGT a tout tenté pour empêcher le choix d'AON mais les organisations Sud Solidaires, CFTC, CFDT, FO et CGC ont choisi ce courtier en assurance proposé par la direction.

A ce stade les Traminots peuvent constater qu'il faut à la Cgt beaucoup plus que 28% des voix pour peser sur les décisions !

Aux dernières élections les Traminots ont choisis de ne pas lui donner suffisamment de poids, ce choix, la Cgt le respecte, mais elle invite chaque Traminot à bien réfléchir à ce qui se passe aujourd'hui : les accords d'entreprises comme celui de 2003 aggravent les conditions de travail, les « DRC » imposent des critères et oublient la moitié des Traminots, les NAO 2007 bâclées, les voltigeurs oubliés, les administratifs ignorés et la division syndicale comme seule perspective.....

Comment changer tout ça ? Donner à la Cgt les moyens de mieux porter la voie des Traminots !